

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 29 mai 2008 à 20 heures

Membres présents :

MM. Nicolas VERGUET, Pascal MARTIN, Yves-Pascal FROGER, Pascal PERROT-MINNOT, Laurent BARBE, David ROYER, Philippe PIONCHON et Cédric PERONNIER,
Mmes. Danièle VALLIN, Marie-Christine BOURBON et Evelyne GUILLOT

Date de convocation : 20 mai 2008

Ordre du jour :

- Travaux de réfection du lavoir et de la chapelle de Tramonet,
- Compte-rendu de l'enquête publique du Département sur l'Aménagement sécuritaire du virage de « La Belle Etoile »,
- Projet site internet communal,
- Participation au Centre de Loisirs d'Avressieux,
- Projet de taxe sur la cession de terrains devenus constructibles,
- Location du Logement ancienne école de Tramonet,
- Projet d'étude pour la signalétique des hameaux et numérotation des maisons,
- Projet de réfection de la façade du bâtiment Mairie,
- Mise en œuvre d'un service minimum dans les écoles primaires et maternelles,
- Point par les responsables des différentes commissions,
- Questions diverses.

Travaux de réfection du lavoir et de la chapelle de Tramonet

Lavoir

David ROYER, Adjoint aux travaux présente le projet de rénovation de la toiture du Lavoir de Tramonet. Le devis de l'entreprise SERRAT à Domessin a été retenu pour la qualité de la prestation (habillage liteaux, tuiles écaillées, finitions, esthétique et traitement du bois) et pour son coût qui s'élève à 4.780 €urosTTC.
Démarrage des travaux prévu courant septembre octobre 2008.

Chapelle (aménagement paysager)

Il présente également les travaux à réaliser pour les extérieurs de la Chapelle de Tramonet soit une destruction des murets en pierre trop endommagés pour une restauration, un terrassement de talus avec plantation de végétaux, gazon et mise en place de St Thibault sur le devant de la chapelle.

Quelques arbres sur le talus seront déterrés et remplacés par des arbustes pour une meilleure visibilité.
Le devis retenu de l'entreprise ATOUTS Paysage à Belmont Tramonet s'élève à 6.428, 02 €uros TTC
Le démarrage des travaux pourrait avoir lieu fin juin.
Une étude pour l'éclairage extérieur sera réalisée.

Ces projets feront l'objet d'une demande de participation financière auprès de la Région et de la Fondation du Patrimoine qui ont lancé l'opération « Au fil du patrimoine » pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la réalisation des travaux précités.

2 / Enquête publique du Département sur l'aménagement sécuritaire du virage de « La Belle Etoile »

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique (déclaration d'utilité publique et parcellaire) du 28 avril au 15 mai 2008 inclus en Mairie de Belmont Tramonet, relative à la sécurisation du carrefour de la Belle Etoile.

Il a rencontré à nouveau le commissaire enquêteur et les représentants du Conseil Général au Territoire Développement Local de Pont de Beauvoisin, ce jeudi 29 mai à 9 heures. Les observations de la Commune de Belmont Tramonet sur le projet d'aménagement présenté au dossier d'enquête ont été prises en compte et portent essentiellement sur les points suivants :

- 1° Sur le projet présenté l'emplacement pour l'arrêt du transport scolaire n'a pas été prévu. Il est pourtant existant et identifié par le service compétent du Conseil Général.
Il serait donc judicieux de prévoir un aménagement à l'extrémité de l'îlot. De plus, il conviendrait de créer un chemin piétonnier sur l'ancienne voie communale nommée sur plan « desserte privée impasse » afin de sécuriser l'accès à l'abribus.
- 2° L'aménagement paysager pourrait être réalisé avec des massifs bas autour du puit afin que celui-ci reste visible et il serait bien d'envisager l'intégration du four existant en ce même lieu. Puis, sur toute la longueur de l'îlot et jusqu'à l'aménagement du transport scolaire une rangée de massifs hauts visant à faire ralentir la circulation et à protéger des nuisances les habitations proches.
- 3° L'aménagement d'un plateau ralentisseur à l'entrée du virage serait également un plus pour la sécurisation du périmètre.

Projet site internet communal

Monsieur Laurent BARBE, responsable de la commission « communication » rappelle l'objet de la réunion communication du 17/04/2008 relative à l'étude des propositions sollicitées pour la création d'un site internet communal. Il précise que celle de la Sté INGENIE a été jugée la plus intéressante. Suite à cette conclusion, le 15 mai dernier, cette société est venue présenter son produit qui semble correspondre aux attentes des membres de la commission.

Monsieur le Maire explique qu'un dossier a été transmis début mai en Préfecture pour l'obtention d'une subvention.

Il informe que la CCVG a actuellement un site. Lors de la prochaine réunion de bureau du 3 juin, son concepteur présentera son évolution et une possible mutualisation pour les autres communes. Cependant, il s'agit d'un indépendant. La CCVG est avisée de la réflexion de la commune pour l'acquisition d'un site auprès d'une société spécialisée dans le domaine.

PLAN de FINANCEMENT

COUT HT CREATION - CONCEPTION INSTALLATION du SITE NTERNET	4.800, 00 Euros HT 5.740, 80 Euros TTC
COUT HT FORMATIONS – ACCOMPAGNEMENT et CONDUITE de PROJET	1.800, 00 Euros HT 2.152, 80 Euros TTC
COUT TOTAL du PROJET	6.600, 00 Euros HT 7.893, 60 Euros TTC
FINANCEMENT SUBVENTION SOLLICITEE DDR 2^{ème} part (35 % du montant HT)	2.310, 00 Euros
AUTOFINANCEMENT BUDGET COMMUNE	4.290, 00 Euros HT 5.583, 60 Euros TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de création d'un site internet communal

Participation au Centre de Loisirs d'Avressieux « L'ARC EN CIEL »

Organisé par l'association des familles d'Avressieux (depuis 2005 sans activité en raison d'un manque de personnel qualifié), le CLSH reprend du service pour la période du 7 juillet au 1^{er} août inclus.

L'association sollicite une participation financière de la commune. Monsieur le maire précise que celle-ci s'élevait à 4, 50€ par journée et par enfant en 2004 pour les Centres de St Genix et d'Avressieux. Il rappelle qu'à ce jour les participations s'élèvent à 7 €uros pour St Genix et 6.53 € pour Pont de Beauvoisin.

Le coût de revient à la journée (9h -12h et 14h -17h) est évalué à 15.50€ auquel il faut déduire une participation de la CAF de 3.50€ par jour. Le repas est fournit par les familles et les garderies : matin (8h – 9h), midi (12h - 14h) et soir (17h -18h) sont facturées 1 €uro.

Il précise que les communes d'Avressieux et Rochefort participent à hauteur de 7€ par jour et par enfant.

Comparaison approchante des tarifs des différents Centres de Loisirs

	ST GENIX 7H 30 – 18h <i>déduction faite participation</i>	PONT 7h45 – 18h30	AVRESSIEUX 8h – 18h <i>sans déduction participation</i>
Frais de repas	4€	2.20 et jusqu'à 4.20 QF +	fournit par les familles + 1 garderie 12h à 14h
TARIF SANS REPAS			
QF 1	6	5.40	14 (dont 2 € garderie matin + soir)
QF2	7	7.20	14.60 //
QF 3	9	8.90	15.00 //
autres	12	12.40	18.00 //

Il propose de participer à hauteur de 7 €uros par jour pour un coût de revient aux familles équivalent aux 2 autres structures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la participation de 7 €uros par jour et par enfant fréquentant le Centre de Loisirs d'Avressieux.

Projet de taxe sur la cession de terrains devenus constructibles

Monsieur le Maire explique que le classement de terrain en zone constructible implique de nouvelles constructions qui peuvent avoir de lourdes conséquences financières pour la commune : financement des équipements publics, aménagement voirie, construction des écoles et services périscolaires...

Il informe l'assemblée d'une possibilité d'instaurer, depuis janvier 2007, une taxe facultative sur les cessions de terrains nus devenus constructibles depuis moins de 18 ans et ceux qui le deviendront dans le cadre du PLU.

Le Taux est fixé à 10% de la base taxable soit les 2/3 du prix de cession soit 6.66% du prix de cession.

Cette taxe est appliquée en cas de forte plus value et ce, seulement si le prix de cession triple par rapport au prix d'acquisition.

Distribution d'une note détaillée concernant l'application de cette taxe.

Monsieur le Maire précise que la décision fera l'objet d'une prochaine réunion de Conseil.

Location du Logement ancienne école de Tramonet

Monsieur le Maire rappelle la vacance du logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne école de Tramonet.

Il fait part de la demande de location, à compter du 1^{er} juin et jusqu'en novembre 2008, de M. LECARPENTIER et Mlle. POLATO qui font construire actuellement sur la Toniette.

Il propose de louer l'appartement pour un loyer mensuel s'élevant à 337 € (tarif révisé au 1^{er} janvier 2007) et d'approuver le bail à passer. Il précise que cette location sera réalisée dans les mêmes conditions définies avec l'ancien locataire.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à établir le contrat de location.

Monsieur MARTIN est mandaté pour effectuer l'état des lieux et remettre les clés aux nouveaux locataires. Il signale que la VMC n'a pas encore été installée et qu'il relance l'artisan pour que le nécessaire soit fait au plus tôt. Le projet de restructuration (agrandissement – aménagement des combles) sera étudié prochainement. Des devis seront demandés.

Projet d'étude pour la signalétique des hameaux et numérotation des maisons

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur MAGNIN de la Société JBSI. Celui-ci lui a présenté les produits qu'il fabrique (panneaux – plaques) et dont la conception et les matériaux utilisés éviteraient une dégradation dans le temps (rouille – effacement de la couleur). Avant toute chose, il propose d'effectuer l'étude.

Le Matériel et la pose estimés approximativement à 20.000 €uros feront l'objet d'une mise en concurrence (marché à procédure adaptée).

Cette Société intervient actuellement sur Domessin et la commune la plus proche équipée avec son produit est Pressins (38).

Monsieur le Maire propose de rencontrer M. MAGNIN lors de la réunion commission travaux fixée le jeudi 5 juin à 20 heures.

Projet de réfection de la façade du bâtiment Mairie

Monsieur le Maire présente les devis réceptionnés pour la rénovation simple en peinture : Devis BOUQUIER 13.900 € TTC ou une restauration en crépi : Devis PERROUD : 22.817 € TTC

Monsieur PIONCHON souligne le problème d'humidité du soubassement du bâtiment. Un crépi pourrait vite être détérioré si le problème n'est pas résolu avant la réfection de la façade.

Conseil sera demandé à l'entreprise PERROUD

Les travaux pourraient démarrer en septembre 2008.

Cette dépense sera subventionnée dans le cadre de l'opération « restructuration de la Mairie » (participation de l'Etat 30% du HT) et pour laquelle le solde de participation n'a pas été versé en raison d'une non réalisation de la dépense totale (subvention allouée en fonction de l'estimatif du projet – dépense réelle inférieure à l'ouverture des plis).

Le projet appelle une décision du Conseil Municipal. Celle-ci sera probablement validée à la prochaine réunion de la commission travaux.

Mise en œuvre d'un service minimum dans les écoles primaires et maternelles

Afin de veiller, dans le respect du droit de grève reconnu aux personnels de l'éducation nationale, à la liberté des familles de pouvoir organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales en cas de grève du personnel enseignant du 1^{er} degré, l'Etat propose aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'un service d'accueil minimum les jours de grèves. Il propose une convention pour une durée de 3 ans et le versement d'une contribution de 90€ par jour pour 1 à 15 élèves et plus suivant le nombre.

Madame VALLIN Présidente du SIVU Scolaire et Monsieur le Maire soulignent le peu d'absentéisme des instituteurs et précisent qu'une telle opération demande un effectif en personnel qualifié important notamment pour les maternelles. Les agents de la collectivité seraient en nombre insuffisant en cas de mise en place de ce service « minimum ». Sachant, qu'il serait difficile de juger les situations de toutes les familles qui seraient amenées, en nombre, à solliciter ce service.

De plus, il y a un problème de fond au niveau de la responsabilité des communes.

Le Conseil Municipal décide de ne rien entreprendre pour l'instant, dans l'attente de nouvelles dispositions (réformes, lois...).

Point par les responsables des différentes commissions

Travaux

Réunion de la commission fixée le 5/06/2008 à 20 heures. Point sur les projets en cours – Répartition des tâches.

Réfection des chéneaux de l'ancienne école de Tramonet (contacter M. SERRAT)

Entretien du columbarium. Un devis pour un contrat annuel a été sollicité auprès de Paysage Nature Environnement. L'aménagement avait été réalisé par cette entreprise de Pont de Beauvoisin qui doit installer prochainement un réducteur de pression sur leur installation arrosage automatique.

Aménagements paysagers du Chef Lieu. Monsieur ROYER informe l'assemblée du mauvais état de certains végétaux plantés par le sous-traitant de l'entreprise BORDEL TP. Il convient de contacter le maître d'œuvre de l'opération afin qu'il puisse solliciter l'entreprise et faire le nécessaire pour en changer. De plus, en raison de l'étroitesse des plates-bandes l'achat d'une petite tondeuse s'impose pour un meilleur entretien. Plusieurs propositions sont présentées et le choix effectué est celui d'un matériel semi-pro d'une gamme intermédiaire pour un montant s'élevant à 850 Euros.

Fêtes et cérémonie, relation avec les associations, animation, culture

Inauguration du 7 juin:

Monsieur MARTIN est mandaté pour l'achat du fromage.

Madame GUILLOT présente à l'assemblée la maquette du panneau du nom de l'école de Belmont Tramonet. « *Le coup de crayon* », c'est le nom qui a été sélectionné parmi d'autres proposés par les élèves. L'artisan qui a été sollicité pour réaliser ce projet propose un support bois (chêne) pour le panneau en forme de crayon. Le devis établi par M. GENSBITTEL comprend 2 panneaux soit un pour la façade donnant sur la nouvelle cour de l'école (dimension 220 x 60cm) et l'autre pour l'entrée de l'école (100 x 30cm) pour un coût total TTC s'élevant à 790 Euros. Le Conseil approuve le projet et autorise la réalisation des 2 panneaux. Cependant, il estime le coût élevé et mandate Madame GUILLOT pour tenter d'obtenir une remise.

Discussion sur la réalisation de nouvelles manifestations communales telles que réception des nouveaux arrivants, concours des maisons fleuries...

La commission doit œuvrer en ce sens et rencontrer également les associations qui souhaiteraient s'investir dans la réalisation de manifestations et pour lesquelles la commune pourrait apporter une aide.

Madame VALLIN présente le projet d'une soirée théâtre qui pourrait être réalisée courant octobre.

Communication

Une note d'information communale pourrait être transmise trimestriellement à la population.

Afin de connaître le souhait des habitants en matière de communication, un questionnaire sera élaboré prochainement.

Relations avec SNCF

Mme VALLIN et M. PIONCHON se rendront à une réunion sur le Projet LYON TURIN le 2/06 à Aix Les Bains.

Urbanisme

Monsieur FROGER rappelle les projets en matière d'urbanisme et souligne que l'exécution d'un projet peut parfois prendre quelques mois, voir quelques années comme le précise également Monsieur MARTIN.

En effet, la collectivité bien que bénéficiant d'une certaine autonomie dépend tout de même des services de l'Etat (contrôle de légalité) ou autres instances pour des questions d'aide à l'élaboration d'un projet, de financement, d'autorisation...

Depuis mars 2008, la DDE a été sollicitée pour l'aide qu'elle doit nous apporter sur l'avancement des projets :

- Diagnostic sécurité
- Classement des voies

Après plusieurs contacts, un rendez-vous a finalement été confirmé avec MM. PION et TISSOT de l'Equipement pour le 11/06 à 9H.

Il s'agit là essentiellement d'une visite sur le territoire, suivie de quelques conseils sur les démarches à effectuer. Un bureau d'étude spécialisé sera ensuite sollicité.

Questions diverses

Photos aériennes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation de photos aériennes. Il explique que Monsieur Jean-Pierre GENTIL-PERRET pourrait réaliser des clichés à l'aide d'un ballon captif sur différents sites de la commune et sur plusieurs saisons. Il propose 200 prises de vues. Quelques photos pourraient être exposées en mairie et autres lieux et faire également l'objet d'illustrations diverses pour le bulletin municipal et site internet.